Cullettività di Corsica



ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONE URDINARIA DI U 2023 U 1MU DI GHJUGNU DI U 2023

N° 2023/M3 /23

MUZIONE (CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- DIPUSITATA DA: Lea Ferrandi per u gruppu « Avvene Ghjustu è Resiliente »
- <u>UGHJETTU</u> : Commémoration du Génocide arménien à l'Assemblée de Corse

CONSIDERANT que le combat pour la reconnaissance de la souffrance d'un peuple et la lutte pour les droits humains s'inscrit pleinement dans les valeurs du peuple corse comme l'Histoire l'a maintes fois démontré ;

CONSIDERANT le manque de reconnaissance de cette tragédie à l'échelle internationale, voir sa négation assumée, notamment par la Turquie ;

CONSIDERANT l'importance de la communauté arménienne en Corse et les liens forts qui l'unissent à la Corse ;

CONSIDERANT la nécessité du devoir de mémoire d'un évènement trop ignoré jusqu'à aujourd'hui par l'opinion publique ;

CONSIDERANT la grave nécessité d'apprendre et remémorer aux générations actuelles et futures cet évènement de l'Histoire, pour que les drames du passé ne se reproduisent plus ;

CONSIDERANT la nécessité pour les classes politiques de tous les bords de s'unir autour de la reconnaissance de cet épisode de l'Histoire de l'humanité ;

VU la reconnaissance en 2017 du génocide arménien par les parlements de vingt-neuf pays : le parlement de l'Uruguay, la chambre des représentants de Chypre, la Chambre des représentants des États-Unis, la Douma russe, le parlement grec, le

sénat de Belgique, le parlement de Suède, le parlement libanais, le Vatican, le parlement français, le Conseil national suisse, l'Argentine, l'Arménie, l'Italie, les Pays-Bas, la Slovaquie, le Canada, la Pologne, la Lituanie, le Venezuela, le Chili, le Brésil, le Paraguay, la Bolivie, la République tchèque, l'Autriche, le Luxembourg, la Syrie, la Bulgarie et l'Allemagne;

VU la reconnaissance du génocide arménien par les institutions telles que le Tribunal permanent des peuples, le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe ;

VU le rapport onusien Whitaker de 1983 ayant pour objet la définition et la prévention des crimes de masse étant en faveur de la qualification de « génocide » dans le cas arménien ;

VU la guerre actuelle au Haut-Karabagh, remettant en lumière le combat des Arméniens pour la protection de leur peuple et de leurs terres ;

VU la date du 24 avril 2023 marquant le 108^e anniversaire de cet évènement ayant conduit à la mort plus d'un million six cent mille personnes ;

L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ DI A CORSICA

DEMANDE la création et le renforcement d'initiatives d'information et d'éducation sur le génocide arménien ;

PROPOSE une commémoration annuelle à la date du 24 avril à l'Assemblée de Corse en mémoire des victimes de cet évènement en présence des membres de la communauté arménienne, des représentants associatifs et des élus.